



SAGE DU BASSIN VERSANT DU LOIR

Commission Locale de l'Eau

6 juin 2017 – à Dénezé-sous-le-Lude

Compte-rendu de réunion

Le 6 juin 2017, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie à Dénezé-sous-le-Lude sous la présidence de M. Adrien DENIS.

Liste de présence : cf. [Annexe 1](#)

Ordre du jour :

1. Points d'informations ;
2. Restitution des résultats de l'étude quantitative du bassin versant du Loir :
 - Rappel du contexte général de l'étude quantitative ;
 - Conclusions de la phase 1 : caractérisation de l'état quantitatif des ressources ;
 - Conclusions de la phase 2 : détermination d'objectifs de gestion adaptés ;
 - Présentation et échanges sur le programme d'actions.

Les documents de séance sont disponibles sur le site du SAGE Loir – www.sage-loir.fr (Accès réservé – rubrique : Documents/Réunions/CLE).

Ordre du jour n°2 : Restitution des résultats de l'étude quantitative du bassin versant du Loir

Les paragraphes suivants retracent les échanges qui ont eu lieu le mardi 06 juin 2017, lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau, portant sur l'étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin du Loir et de détermination des volumes prélevables.

Les objectifs de la réunion étaient de :

- Rappeler le contexte et les objectifs de l'étude,
- Dresser le bilan des principales conclusions des phases 1 et 2,
- Présenter le programme de mesures.

La feuille de présence et le support de présentation utilisés sont annexés au présent compte rendu.

1- RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

M. Delaunay, animateur du SAGE Loir, rappelle que cette étude, portée par l'Établissement Public Loire, a débuté en février 2016. Elle avait pour objectif initiaux de :

- Améliorer les connaissances sur la ressource en eau,
- Définir des volumes prélevables et des débits / niveaux objectifs,
- Élaborer un programme de mesures afin de résorber les déficits quantitatifs observés.

Par ailleurs, il est précisé que l'étude a été menée en concertation avec les acteurs du territoire. Des groupes de travail ont été mobilisés tout au long de la démarche afin de valider les étapes clés.

La parole est ensuite laissée à **Mme. Amoroso**, du bureau d'études SAFEGE, pour présenter les différents points à l'ordre du jour.

2- PRESENTATION DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE

- **Mme Manceau**, regrette que les prélèvements domestiques (autorisés jusqu'à 1 000 m³) n'aient pas été pris en compte dans l'étude. En effet, les volumes cumulés sont conséquents sur le territoire et probablement supérieurs aux volumes indiqués pour l'abreuvement du bétail.

SAFEGE précise que les propriétaires ont obligation de déclarer leurs puits et forages privés en mairie. Toutefois dans les faits, les inventaires sont souvent incomplets.

M. Lenormand, ajoute que les volumes prélevés ne sont pas connus car les ouvrages ne sont pas équipés de compteurs.

M. Delaunay indique que l'étude s'est heurtée à un manque de données sur cette thématique. Ceci explique que les prélèvements domestiques n'aient pas été intégrés.

- **M. Mercuzot** s'interroge sur le rendement des réseaux d'eau potable. Les pertes sur réseaux de distribution semblent sous-estimées. Elles devraient selon lui atteindre 5 millions de m³ par an environ.

SAFEGE indique que les rendements des réseaux ont été collectés auprès des différentes DDT. De manière générale, les rendements sont bons sur le territoire et varient entre 85% et 90% en

moyenne. Ce constat peut, toutefois, cacher des disparités locales avec des rendements de réseaux bien inférieurs à la moyenne.

- **M. Michelet**, souhaite conserver l'approche estivale pour la détermination des volumes prélevables en avril et mai. En effet sur cette période, la réalité des usages et des besoins en eau pour l'irrigation se rapprochent davantage de la période estivale qu'hivernale. Il n'apparaît donc pas pertinent de limiter les prélèvements au printemps. Cette hypothèse risque d'impacter toute une partie de l'activité agricole. En effet, les agriculteurs adaptent de plus en plus leurs pratiques d'irrigation afin de réduire les prélèvements en période d'étiage. Interdire ou limiter les prélèvements au printemps aurait ainsi des conséquences économiques lourdes pour les agriculteurs. Enfin, dans la perspective du changement climatique, il convient de garder une certaine flexibilité sur les prélèvements et de ne pas imposer de nouvelles contraintes aux agriculteurs irrigants.

Mme Manceau, confirme qu'il est nécessaire de conserver des volumes de prélèvements supplémentaires pour sécuriser l'activité agricole et l'irrigation.

SAFEGE insiste sur le fait qu'un potentiel de prélèvements supplémentaire est possible sur avril/mai même avec l'approche hivernale pour la majorité des unités de gestion. Il n'y a donc pas de contrainte imposée aux agriculteurs puisque les prélèvements actuels peuvent être maintenus voir augmentés.

M. Delaunay confirme cette analyse et précise qu'il est important de mettre en regard les besoins en eau futurs de la profession agricole avec les potentiels de prélèvements supplémentaires obtenus avec les deux approches. Le potentiel de prélèvement supplémentaire obtenu avec l'approche estivale est très important et il conviendrait de vérifier si les agriculteurs ont réellement besoin de toute cette marge.

SAFEGE précise également que pour l'Argance en particulier, des déficits quantitatifs s'observent également le reste de l'année. Il ne serait pas pertinent d'afficher un potentiel de prélèvements supplémentaire en avril et mai alors que des efforts doivent être engagés les autres mois pour résorber les déséquilibres quantitatifs.

M. Delaunay ajoute qu'une étude est en cours sur l'Argance. Elle met en évidence des situations de tension quantitatives liées notamment à une forte densité de plans d'eau.

- **Mme Bertrand**, s'interroge sur la légitimité du SAGE à modifier les périodes estivales et hivernales indiquées dans le SDAGE Loire-Bretagne. En effet, dans ce document cadre, les mois d'avril et mai sont affectés à la période estivale.

M. Delaunay, souligne que le SDAGE laisse l'opportunité au SAGE d'adapter ces périodes à la réalité de terrain. **SAFEGE** confirme que les mois d'avril/ mai ne reflètent pas un fonctionnement d'étiage sur le bassin versant du Loir.

M. Lenormand souligne que la période d'avril/mai est sensible pour les peuplements piscicoles. Ainsi, il apparaît essentiel de maintenir le module pour satisfaire les besoins du milieu. Le débit biologique est un débit caractéristique d'étiage. Il ne reflète pas le fonctionnement hydrologique des cours d'eau à cette période et ne permet pas de satisfaire les besoins du milieu.

M. Vaudolon précise également que certains cours d'eau sont principalement alimentés pas les nappes. Ainsi, il n'apparaît pas pertinent d'affecter le débit biologique comme débit « plancher » pour la détermination des volumes prélevables sur cette période. Si l'approche estivale est retenue, elle remettra en cause l'atteinte du bon état général des cours d'eau. La disparition d'une espèce

repère entière est notamment à craindre. Ainsi, il est capital de maintenir, a *minima*, le module dans les cours d'eau et donc d'adopter l'approche hivernale.

Par ailleurs, M. Lenormand insiste sur le fait que l'approche hivernale ne déstabilise pas la profession agricole puisqu'un potentiel de prélèvement supplémentaire est possible pour cette période sur la majorité des unités de gestion. Cela signifie que les prélèvements actuels peuvent être maintenus voir augmentés sans impacter les conditions de vie piscicole.

M. Chevée, demande s'il est possible de retenir un seuil intermédiaire entre le débit biologique et le module pour la période avril / mai.

M. Vaudolon estime qu'un seuil intermédiaire sur certains secteurs n'est pas suffisant. En effet, il est essentiel de garantir le module pour ne pas remettre en cause les conditions biologiques du milieu.

SAFEGE indique également qu'il est délicat d'afficher une autre valeur et surtout de la justifier. En effet, le débit minimum biologique a été défini à l'aide du protocole ESTIMHAB. Il s'agit d'une valeur peu contestable. De même, le module est issu des orientations du SDAGE Loire Bretagne.

- **M. Michelet** souligne que les données collectées sur les prélèvements agricoles sont au pas de temps annuel. Ainsi, il est délicat de juger d'une situation de déficit mois par mois.

SAFEGE rappelle que les prélèvements ont été collectés au pas de temps annuel et que des hypothèses ont été faites pour pouvoir les ventiler au pas de temps mensuel. Un groupe de travail spécifique a été mobilisé en juillet 2016 pour définir et valider les hypothèses à utiliser. Pour l'irrigation, les prélèvements ont été répartis en fonction du besoin en eau des plantes, calculé notamment avec les données météorologiques (pluviométrie / évapotranspiration) et des coefficients cultureux et des surfaces irriguées des principales cultures du territoire. Par ailleurs, les prélèvements directs en cours d'eau ont été distingués des prélèvements dans les nappes et de ceux dans les retenues.

- **M. Denis**, président de la Commission Locale de l'Eau, souligne l'importance de ne pas nier l'impact des usages sur l'environnement et demande si l'intégralité de la période avril / mai est sensible pour les milieux.

M. Vaudolon confirme que l'ensemble de la période d'avril/mai est sensible pour les peuplements piscicoles. Sur certains secteurs, l'espèce repère est le brochet. Le débit doit être suffisant notamment pour remettre en eau les annexes hydrauliques.

➔ **M. Denis**, président de la Commission Locale de l'Eau procède au vote sur la méthode à retenir pour la période avril / mai. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après :

Approche hivernale à retenir ➔ maintien du module dans les cours d'eau pour avril / mai	13
Approche estivale à retenir ➔ maintien du débit biologique dans les cours d'eau pour avril / mai	12
Abstention	4

M. Delaunay indique qu'en l'état il s'agit d'un vote de principe sur la période à retenir mais que l'inscription effective de ces volumes prélevables dans le SAGE nécessitera de passer par une procédure de révision.

- **M. Michelet** s'interroge sur l'application et le contrôle des volumes prélevables, notamment par les services de l'Etat. En effet, les autorisations de prélèvements dans les eaux superficielles sont délivrées par mois alors que pour les masses d'eau souterraines, il s'agit de volumes annuels.

SAFEGE partage ce constat et indique, à ce titre, que des groupes de travail ont été organisés sur le bassin versant de l'Oudon afin de définir les modalités d'application des valeurs fournies par l'étude.

- **Mme. Weil**, s'interroge sur la méthode de détermination des débits biologiques et sur la simple prise en compte des poissons comme espèces repères.

SAFEGE rappelle que les débits biologiques ont été déterminés avec le protocole ESTIMHAB. Cette méthode, développée par l'IRSTEA, permet de connaître l'évolution de la qualité de l'habitat piscicole en fonction du débit.

M. Vaudolon, précise que les poissons ont été pris comme espèce repère car ils sont les plus dépendants de l'évolution du débit des cours d'eau. Si le débit biologique permet de satisfaire les besoins piscicoles alors il satisfera l'ensemble des besoins des milieux aquatiques.

- **M. Delaunay** interroge les membres de la Commission Locale de l'Eau sur les perspectives d'évolution des usages de l'eau sur le territoire. Les principales remarques sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Usage	Tendance projetée dans le SAGE Loir	Perspective de développement envisagée
AEP	→↘	De manière générale, les acteurs identifient une baisse des consommations d'eau potable, liée essentiellement à l'évolution des mentalités et la lutte contre le gaspillage d'eau.
Irrigation	→↗	Selon les chambres d'agricultures, les besoins d'eau pour l'irrigation ne devraient pas augmenter dans les années à venir. En effet, de nombreux efforts sont consentis par les agriculteurs et des mesures sont régulièrement mises en place pour réduire les consommations.
Abreuvement	↘	Le déclin de l'activité d'élevage s'accompagne d'une baisse des consommations d'eau du bétail
Industrie	↘	Il n'a pas été fait mention de projets de développement industriels sur le territoire du SAGE Loir.

3- PRESENTATION DU PROGRAMME DE MESURES

- **M. Michelet** souhaite qu'une mesure sur les puits et forages privés soit inscrite dans le programme.

→ **SAFEGE** indique que cette mesure sera ajoutée au programme. Elle rappellera les obligations réglementaires en vigueur et s'axera sur la sensibilisation des particuliers.

- **M. Chevée** insiste sur l'importance de la récupération et de la valorisation des eaux pluviales.

→ **SAFEGE** précise que la récupération des eaux de pluie fait bien partie du programme de mesures proposé.

- **M. Corvaisier**, fait part de son désaccord pour la révision des DOE, DSA et DCR de Durtal. Il souhaite que les valeurs actuelles soient maintenues.

4- SUITE DE L'ETUDE

Cette réunion clôt l'étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du loir et de détermination des volumes prélevables. Après prise en compte des dernières remarques formulées par le CLE, les rapports définitifs seront mis à disposition sur le site internet du SAGE Loir.

ANNEXE 1 : Liste de présence

Collège des élus :

Titre	Nom	Prénom	FONCTION	Présence
Monsieur	BEAUDOIN	Jean-Pierre	Maire de Chaumont-d'Anjou	OUI
Monsieur	BIWER	Emmanuel	Adjoint au maire de Châteaudun	OUI
Monsieur	BOURGEOIS	Alain	Maire de Morée	OUI
Monsieur	CHEVEE	Daniel	Parc Naturel Régional du Perche	OUI
Monsieur	DENIS	Adrien	Maire de Dénézé-sous-le-Lude	OUI
Monsieur	GUERANT	André	Adjoint au maire de Vibraye	OUI
Monsieur	JAUNAY	Claude	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois	OUI
Monsieur	LEQUIPPE	Jean Michel	Adjoint au maire de Couesmes	OUI
Monsieur	MERCUZOT	Bernard	Maire d'Alluyes	OUI
Monsieur	MUHAMMAD	Nooruddine	Conseiller départemental du canton de Tiercé	OUI
Monsieur	TRICOT	Jean-Paul	Adjoint au maire du Lude	OUI

Collège des usagers :

Titre	Nom	Prénom	FONCTION	Présence
Madame	BERTRAND	Isabelle	Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire	OUI
Monsieur	BESNARD	Pierre	Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe	OUI
Monsieur	CORVAISIER	Yoann	Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire	OUI
Monsieur	DORLENCOURT	Francis	Sarthe Nature Environnement	OUI
Madame	MANCEAU	Jacqueline	Chambre d'Agriculture de la Sarthe	OUI
Monsieur	MICHELET	Vincent	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher	OUI
Monsieur	MINIER	Francis	Chambre de commerce et d'industrie de la Région Centre	OUI
Monsieur	PATURAUD	Guy	Fédération de Pêche du Maine-et-Loire	OUI
Monsieur	VAUDOLON	Eloi	Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de l'Eure et Loir	OUI
Monsieur	WEIL	Jean	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe	OUI
Madame	WEIL-BARAI	Annick	Présidente de l'Association CADVIL	OUI

Collège de l'Etat et de ses établissements publics :

Titre	Nom	Prénom	FONCTION	Présence
Monsieur	ANDRE	Marc	DDT du Maine et Loire	OUI
Monsieur	BONIOU	Pascal	Agence de l'eau Loire-Bretagne	OUI
Monsieur	LENORMAND	Robert	Agence française de la biodiversité (SD72)	OUI

Autres participants :

Personnes associées :				
Madame	MARQUET	Elisabeth	Maire de Jarzé-Villages	OUI
Madame	MOSNIER	Natacha	Animatrice du contrat territorial Loir médian (SieraVL)	OUI
Madame	AMOROSO	Lauranne	Chargé de projet SAFEGE	OUI
Monsieur	DELAUNAY	Alexandre	Animateur du SAGE Loir	OUI